



## Droits de l'huissier avec une reconnaissance de dette?

Par **valmia**, le **02/07/2009** à **01:34**

Bonjour, j'ai fait une reconnaissance de dettes à un tiers, il me poursuit en justice car je n'ai tjrs pas réglé ma dette, l'huissier me menace d'une saisie mobilière ou sur compte. ma question est : est-ce qu'il peut prendre l'argent versé par la CAF pour mes trois enfants et a-t-il le droit tout en sachant que je n'ai pas de revenu car je suis mère au foyer. et je n'ai pas de meubles en mon nom chez moi, ce n'est que des choses données (et j'habite un meublé) comment peut-il faire dans ces cas-là? je suis un peu perplexe car la somme je ne l'ai pas et est-ce que je peux encore m'arranger pour obtenir un échéancier? merci d'avance pour vos réponses car sur les sites que j'ai déjà visités ce n'est pas assez détaillé.

Par **jeetendra**, le **02/07/2009** à **10:57**

bonjour, prenez contact avec l'Association Cresus à Paris, 15, rue des Abbesses 75018 TEL : 01.46.06.62.27 ils vous aideront à trouver une solution, courage à vous, cordialement

Par **valmia**, le **03/07/2009** à **16:11**

merci beaucoup de m'avoir répondu, je vais les contacter. merci encore